

Décision portant délégation de signature du président de l'Université de Bordeaux



SOMMAIRE

I. DISPOSITIONS COMMUNES	3
Article 1. Subdélégation.....	3
Article 2. Durée	3
Article 3. Publicité.....	3
Article 4. Exécution	3
Article 5. Abrogation	3
II. LES ECOLES ET INSTITUTS	4
Article 2. Les unités d'apprentissage	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
VIII – LES ACTES RELATIFS A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES ACCORDS-CADRES (FOURNITURES, SERVICES ET RECHERCHE).....	11

Légende des tableaux des délégataires :
Les cellules colorées en beige indiquent les noms des délégataires principaux
Les cellules sur fond blanc indiquent les noms des délégataires suppléants

Pour information, les délégations de signature, la procédure pour leur mise à jour ainsi qu'une Foire Aux Questions (FAQ) sont accessibles depuis la page internet dédiée aux délégations :

<https://www.u-bordeaux.fr/Universite/L-universite-de-Bordeaux/Actes-reglementaires/Delegations-de-signature>

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

- *Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.713-1, L.713-3, R. 719-51 à R. 719-112*
- *Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;*
- *Vu la délibération relative à l'élection de Dean Lewis à la présidence de l'Université de Bordeaux du 22 janvier 2026 ;*
- *Vu la délibération portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composante pour la composition des jurys d'examen en date du 10 avril 2014 ;*
- *Vu le règlement intérieur de l'achat public en vigueur ;*

DECIDE

I. Dispositions communes

Article 1. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 2. Durée

La présente décision prend effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Les délégations consenties prennent fin au plus tard, soit à la fin du mandat du délégant soit à la fin du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires.

Article 3. Publicité

La présente décision est affichée de manière permanente dans les locaux de l'Université et sur le site internet de l'Université :

<https://www.u-bordeaux.fr/Universite/L-universite-de-Bordeaux/Actes-reglementaires/Delegations-de-signature>

Article 4. Exécution

La direction générale des services et l'agence comptable de l'Université de Bordeaux sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Article 5. Abrogation

La présente décision abroge la décision précédente en date du 9 mars 2026.

II. LES ECOLES ET INSTITUTS

1) Actes liés à la gestion des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Délégation de signature est donnée aux **directeurs des instituts et école** au sens de l'article L.713-9 du code de l'éducation, nommément désignés dans le tableau ci-dessous, ainsi qu'à **leurs suppléants** en cas d'absence ou d'empêchement, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Bordeaux, et dans la limite de leurs attributions :

- Les décisions relatives aux demandes d'autorisation de cumul d'activité après avis favorable de la directrice générale des services adjointe déléguée au pôle RHDS.

N'entrent pas dans le champ de la délégation de signature ainsi consentie les décisions d'autorisation de cumul d'activités nécessitant l'avis préalable de la commission de déontologie, ainsi que les décisions faisant suite à recours gracieux.

Structure	Délégataire	Fonction
IUT de Bordeaux	Murielle BENEJAT	directrice
IAE	Olivier HERRBACH	directeur
INSPÉ	Jean-Philippe BIOLLEY	Directeur
Institut du travail	Alexandre CHARBONNEAU	directeur
ISVV	Philippe DARRIET	Directeur
ISPED	Simone MATHOULIN-PELISSIER	directrice
Institut du thermalisme	Frédéric BAUDUER	directeur

2) Actes relatifs à l'organisation pédagogique et à la gestion administrative de la composante

Délégation de signature est donnée aux **directeurs des instituts et école** au sens de l'article L.713-9 du code de l'éducation, nommément désignés dans le tableau ci-dessous, ainsi qu'à **leurs suppléants** en cas d'absence ou d'empêchement, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Bordeaux, es actes listés ci-dessous, dans la limite de leurs attributions :

- l'organisation des enseignements et les actes relatifs à l'inscription et la scolarité des usagers ;
- les ordres de mission, pour le compte de l'Université, des agents affectés à la composante, **à l'exception de ceux** :
 - à destination de pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - concernant le directeur ;
- les certificats et attestations à caractère reconnaissable tels que, notamment, les relevés de notes et les attestations de réussite ;
- Les actes relatifs à **l'organisation des examens et des concours** (universitaires et en lien avec les instances professionnelles) selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvées par les instances de l'Université de Bordeaux.
- Les conventions **individuelles** :
 - de **formation continue**, concernant les usagers, dans le cadre de leur formation ;
 - de **stage**, concernant les usagers, dans le cadre de leur formation, à l'exclusion des stages à destination de pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée.
- Les actes relatifs à la gestion des **stages entrants** :
 - les lettres d'acceptation préalable d'accueil et les conventions individuelles de stage d'usagers entrants, dans le cadre de leur formation,
 - les conventions individuelles liées aux séquences d'observation, réalisées au sein du Département, prévues dans le cadre des enseignements d'élèves d'établissements du second degré,
 - les conventions d'immersion pour les étudiants de l'enseignement supérieur
 - les évaluations de stage.
- Les actes relatifs à la période de césure des étudiants (inscrits dans une formation de la composante) :
 - La décision d'acceptation du dossier de candidature de l'étudiant après avis **favorable de la commission d'évaluation** ;
 - Le contrat pédagogique établi après acceptation du dossier de candidature ;

- Les conventions individuelles de stages sortants en période de Césure, à l'exclusion des stages liés à la formation continue et des stages à destination de pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée.

N'entrent pas dans le champ de la délégation de signature ainsi consentie :

- les décisions de rejet de la candidature ;
- les décisions

Structure :	Déléataire	fonction
IUT de Bordeaux	Murielle BENEJAT	directrice
	Laurent LEBOUVIER	responsable administratif et financier
Sites / dépts de l'IUT de Bx	Déléataire	fonction
Département carrières sociales	Anthony GOREAU-PONCEAUD	responsable du département
Département Génie Biologique	Pascal LALANNE	responsable du département
Département Génie Chimique – Génie des Procédés	Aurélia TAUZIN	responsable du département
Département Génie Électrique et Informatique Industrielle	Timothée LEVI	responsable du département
Département Génie Civil – Construction Durable	Nadine PAGUET	responsable du département

Sites / dépts de l'IUT de Bx	Déléataire	fonction
Département Génie Mécanique et Productique	Valérie MARTY	responsable du département
Département Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	François BASSERAS	responsable du département
Département Gestion des Entreprises et Administrations	Arnaud RICHARD	responsable du département
Département Management de la Logistique et des Transports	Catherine MERLE	administrateur du département
Département Hygiène Sécurité Environnement	Didier MORIN	responsable du département
Département Informatique	Isabelle DUTOUR	responsable du département

Département Mesures Physiques	Sébastien BURDIN	responsable du département
Département Qualité Logistique Industrielle et Organisation	Fabrice BALEMBITS	responsable du département
Département Science et Génie des Matériaux	Olivier MANTAU	Administrateur du département
Département Techniques de Commercialisation (Périgueux)	Fabrice CASSOU	responsable du département
Département Techniques de Commercialisation (Bordeaux-Bastide)	Aurélie LALANNE	responsable du département

structure	Déléataire	fonction
IAE	Olivier HERRBACH	directeur
	Laila BENRAISS-NOAILLES	directrice adjointe en charge de la formation continue
	Pedro ARBULU	directeur adjoint en charge des relations internationales
	Vincent MAYMO	directeur adjoint en charge de la formation initiale
	Pierre LARTIGUE	responsable administratif et financier
	Laeticia MOREL-POULIQUEN	Référente pédagogique
INSPÉ	Jean-Philippe BILLEY	Directeur
	Nicolas MARININI	responsable administratif et financier en charge de la direction des services
	Delphine FLAUD	responsable du service Affaires générales, finances et communication
	Catherine PERPIGNAN	Référente pédagogique
Institut du travail	Alexandre CHARBONNEAU	directeur
	Maryse BADEL	
ISVV	Philippe DARRIET	Directeur
	Laurette GRALL	responsable administrative et financière
	Céline CHAGNAUD	Référente pédagogique
ISPED	Simone MATHOULIN-PELISSIER	directrice
	Pierre JOLY	directeur adjoint en charge des études
	Carole DUFOUIL	directrice adjointe aux relations internationales et Outre-Mer
	François ALLA	directeur adjoint formation continue et partenariats socio-économiques

Institut du thermalisme	Frédéric BAUDUER	directrice
	Karine DUBOURG	directrice adjointe

- Les actes relatifs à la période de césure des étudiants :

Délégation de signature est donnée aux **directeurs de l'IUT de Bordeaux, de l'INSPÉ et de l'ISVV**, ainsi qu'à leur **suppléant(e)** nommément désigné(e) dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Bordeaux, les actes relatifs à la période de césure des étudiants inscrits dans une formation de la composante :

- la décision d'acceptation du dossier de candidature de l'étudiant **après avis favorable de la commission d'évaluation** ;
- le contrat pédagogique établi après acceptation du dossier de candidature ;
- Les conventions individuelles de stages sortants en période de Césure, à l'exclusion des stages liés à la formation continue et des stages à destination de pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée.

N'entrent pas dans le champ de la délégation de signature ainsi consentie :

- les décisions de rejet de la candidature ;
- les décisions d'acceptation ou de refus du dossier prises à l'issue d'une éventuelle commission de recours ;

structure	Déléataire	Fonction
IUT de Bordeaux	Murielle BENEJAT	directrice
	Pierre MAUNOURY	Directeur adjoint en charge de la formation
INSPÉ	Jean-Philippe BILLEY	Directeur
	Christelle ALBRESPIC	responsable de la scolarité de l'INSPE
ISVV	Philippe DARRIET	DARRIET
	Laurence GENY	directeur du service formation ISVV

3) Délégation de signature est donnée à Madame Murielle Bénéjat, en sa qualité de Directrice, afin de signer tous les accords de partenariat ou de collaboration, sans incidence financière ou pédagogique.

(4) Actes à caractère financier

Délégation de signature est donnée au **directeur du CFA** ainsi qu'à **son suppléant**, en cas d'absence ou d'empêchement, nommément désignée dans le tableau des actes délégués du CFA ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Bordeaux, les actes listés ci-dessous, à défaut de délégation de signature concurrente et dans les limites de leurs attributions :

- les actes relatifs à l'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et à la liquidation des dépenses, de fourniture, de service et de mission, dans l'application financière dédiée (GFC), pour les services opérationnels et aux conditions ci-dessous :
 - d'un montant maximum 25 000€ HT pour les dépenses hors marché,
 - quel qu'en soit le montant pour les dépenses sur marché.
- Tous les actes relatifs à la constatation ou régularisation d'une créance.

VIII – LES ACTES RELATIFS A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES ACCORDS-CADRES (fournitures, Services et Recherche)

Pour l'ensemble des SO et sous-SO qui leur sont attribués dans les articles ci-avant, délégation de signature est donnée aux **personnes nommément désignées dans le tableau ci-après**, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Bordeaux, les actes suivants relevant des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à 60 000€ HT :

- les déclarations sans suite / d'infructuosité ;
- les lettres aux candidats non retenus, et au candidats retenus et de complément de candidature ;
- les lettres de réponse aux demandes de motifs de rejet et décisions relatives aux demandes de communication des documents des marchés publics ;
- les lettres de notification ;
- les actes d'engagement et mises au point ;
- les ordres de service ;
- le PV de vérification, admission ou réception de marché ;
- les certificats de paiement.

Structure	Déléataire	fonction
Collège Droit, sc. politique, économie, gestion	Jean-Christophe SAINT-PAU	Directeur du collège
	Camille HORSEY	Responsable administrative et financière du collège
	Jessica FOUILLOUX THOMASSET	Directrice adjointe en charge des moyens et des finances

IDE Agen	Virginie PELTIER	Directeur de l'IDE Agen
	Cerise O'NEILL	Responsable administrative de l'IDE Agen
IDE Périgueux	Sébastien MARTIN	directeur de l'IDE Périgueux
	Nathalie COULOMBEL	Responsable administrative de l'IDE Périgueux
Collège Sciences de l'Homme	Virginie POSTAL- LE DORSE	directrice

	Hélène PINAUD	responsable administrative et financière
Collège Sciences et Technologies	Christophe CHAMPION	Directeur
	Krystelle LOUVET	responsable administrative et financière du collège
	Joanna MARTZ	RAF adjoint aux finances
DUSA	Françoise MARC	directrice du DUSA
Collège Sciences de la Santé	Pierre DUBUS	directeur
	Jean-François PELI	directeur adjoint du collège
	Véronique CHASSAING	responsable administrative et financière du collège
	Denys SAMPOL	Responsable des finances du collège santé
IUT de Bordeaux	Murielle BENEJAT	directrice
	Laurent LEBOUVIER	responsable administratif et financier

IAE	Olivier HERRBACH	directeur
	Laila BENRAISS-NOAILLES	directrice adjointe en charge de la formation continue
	Pedro ARBULU	directeur adjoint en charge des relations internationales
	Pierre LARTIGUE	responsable administratif et financier
INSPÉ	Jean-Philippe BIOLLEY	directeur
	Nicolas MARININI	responsable administratif et financier en charge de la direction des services

Institut du travail	Alexandre CHARBONNEAU	directeur
ISVV	Philippe DARRIET	Directeur
	Laurette GRALL	responsable administrative et financière
ISPED	Simone MATHOULIN-PELISSIER	directrice
	Pierre JOLY	directeur adjoint en charge des études
	Carole DUFOUIL	directrice adjointe aux relations internationales et Outre-Mer
	François ALLA	directeur adjoint formation continue et partenariats socio-économiques
Institut du thermalisme	Frédéric BAUDUER	directrice
	Karine DUBOURG	directrice adjointe

Fait à Talence le 09 juillet 2026.

Dean Lewis,
Président de l'université de Bordeaux